



Campagne de traitement 2007

Comme tous les ans en début d'année, il faut définir les produits à utiliser pour traiter la varroase. Cette année, l'AFSCA a organisé une réunion avec les scientifiques et les responsables apicoles pour analyser les produits qui pourront être utilisés. Depuis la réponse du ministre Demotte à la lettre de la FAB, nous savons que les produits Apistan et Périzin bénéficient toujours de leur agrément en tant que produits phytosanitaires et cela jusqu'au renouvellement de leur agrément (13/5/2008 pour l'Apistan et 15/3/2010 pour le Périzin). Le Thymovar dispose depuis le début de cette année d'un agrément en tant que médicament vétérinaire et peut dès lors être utilisé pour le traitement d'été. Vu sa présence sur le marché, seul un autre médicament vétérinaire disposant d'une autorisation en Belgique pourrait être utilisé. Cet autre produit n'existe pas pour l'instant. Pour le traitement sans couvain (hivernal), c'est l'acide oxalique qui a recueilli le plus d'avis positifs. Le mode de dégouttement de l'acide en solution a été préféré à la technique de sublimation, plus difficile à contrôler (risques d'inhalation). L'Oxovar, dans lequel l'acide oxalique est déjà mis en solution, présente l'avantage d'être très facile à l'emploi. Un arrêté de lutte organisée contre la varroase devrait bientôt être publié au Moniteur. Il mentionne que ces quatre matières actives sont retenues pour le traitement de la varroase. Il signale également que la varroase ne doit pas faire l'objet d'une déclaration vu que tous les ruchers sont considérés

comme infestés. Reste le problème de la prescription vétérinaire. L'Union européenne permettait aux Etats membres de rentrer avant la fin mars une série de médicaments vétérinaires pour lesquels une prescription ne serait pas nécessaire. La FAB a introduit une demande allant dans ce sens au ministre de la santé. Selon nos informations, la Belgique aurait mis le Thymovar dans la liste des médicaments non soumis à prescription, reste à avoir l'accord de la Commission.

Quoi qu'il en soit, lors d'une réunion entre les responsable de la FAB et du KVIB, la décision d'organiser une campagne groupée au niveau belge a été prise. Ainsi, comme par le passé, vous trouverez un bon de commande joint à cette revue qui vous propose de réserver dès aujourd'hui vos produits de traitement. Le Thymovar est proposé en traitement après la récolte de miel et, pour le traitement de fin d'année (sans couvain), vous avez le choix entre un produit vétérinaire à base d'acide oxalique et le Périzin. La distribution devrait se faire par le biais de points de distribution chez les assistants sanitaires, aidés si nécessaire par d'autres apiculteurs.

Pour information, l'arrêté royal du 7/3/2007 relatif à la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles est paru au Moniteur du 22/3/2007. Ce texte officialise la formation obligatoire des assistants apicoles et laisse la possibilité de ne pas détruire les colonies présentant des spores de loque sans les symptômes classiques de la maladie au niveau du couvain.

Inauguration de la miellerie de Rochefort

Une bonne centaine d'apiculteurs venant parfois de fort loin ont assisté à l'inauguration du nouveau bâtiment de la miellerie de Rochefort. Cette construction est une première en Belgique et les responsables communaux n'ont pas hésité à rappeler l'importance accordée au projet depuis sa conception et l'investissement qui y a été consenti par la Région et la ville. Il faut souligner qu'à Rochefort, l'apiculture n'est pas prise à la légère car on y voit une source réelle de développement local. Pour les autorités, cette miellerie doit devenir un pôle apicole important pour la région, avec non seulement la récolte et le conditionnement du miel, mais également un centre de rencontre et de formation pour les apiculteurs.

Maintenant, il faut tout mettre en œuvre pour que cet outil performant et répondant aux normes les plus strictes soit utilisé au mieux par un maximum d'apiculteurs. Ce sont les fondateurs de l'association sans but lucratif « Miellerie de Rochefort », porteurs du projet, qui en assureront le fonctionnement de base. Les nouveaux apiculteurs qui suivent régulièrement les cours du rucher école du Cercle apicole de Rochefort feront probablement partie des premiers utilisateurs de cette miellerie. Les responsables de l'asbl ont prévu des modalités précises d'utilisation. En fonction des difficultés rencontrées, certaines mises au point seront effectuées. Un suivi concret sera réalisé par la ville.

Nous souhaitons que cette réalisation réponde aux attentes des apiculteurs de la région et les aide à développer un miel de grande qualité.



Assemblée générale

Le 25 mars, le CARI tenait son assemblée générale à Louvain-la-Neuve. Elle a fait suite à la conférence fort appréciée sur l'utilisation du Thymovar et de l'Oxuvlar donnée par Thierry Suard, jeune collaborateur de la firme suisse Andermatt BioVet. Comme tous les ans, cette réunion regroupant les membres effectifs du CARI et d'autres membres intéressés par les activités de l'association a été l'occasion de tirer un bilan des activités réalisées au cours de l'année et d'analyser les éléments importants qui l'ont balisée. On a ainsi parlé de l'accréditation du laboratoire, de la mise en place difficile d'un programme de traitement de la varroase et du test clinique Thymovar, suivi de l'Oxuvlar, du développement du cheptel avec l'opération de constitution de ruchettes, du voyage en Sicile, du 3^e trophée St-Ambroise... Les projets de cette année ont également été présentés. Globalement, ils s'inscrivent dans la même ligne de travail. Comme par le passé, les activités reprises dans le cadre du programme miel constituent la très grande part des activités de l'association. Un nouveau programme de

trois ans (septembre 2007 à août 2010) préparé par le comité d'accompagnement vient d'être remis à la Commission. L'objectif principal est d'insister sur le rôle important de l'apiculteur en tant qu'artisan compétent offrant des produits de grande qualité et acteur dans le maintien de la biodiversité. L'information restera la clé principale des actions et l'outil internet sera développé.

Cette assemblée générale était la dernière présidée par Luc Noël qui, suite à une surcharge importante de travail, estime ne plus pouvoir assumer correctement sa tâche de président pour l'instant. Il restera cependant actif au sein de l'association. L'assemblée a tenu à le remercier pour sa clairvoyance, son sens de l'animation et des relations et son dévouement qui ont permis d'assurer le développement du CARI en ces périodes difficiles pour toutes les associations apicoles. C'est avec grand plaisir que nous l'avons nommé Président d'honneur du CARI.

Le prochain Conseil d'Administration désignera le nouveau bureau.

Neurotoxiques systémiques

Deux réunions du groupe « abeilles » conduites par Eric Liégeois du Service Public Fédéral nous ont permis d'écouter cinq scientifiques français sur le thème de l'impact des neurotoxiques systémiques sur les abeilles, à savoir Gérard Arnold, Jean-Marc Bonmatin, Luc Belzunces, Jean-Paul Faucon, Marc-Edouard Colin. Difficile de faire le point sur ces interventions très intéressantes et parfois divergentes qui ont cependant permis aux participants de se faire une meilleure idée de la complexité des mécanismes d'intoxication de l'abeille, parfois si difficiles à mettre en évidence sur le terrain. Certains exposés tiraient plus un bilan des différentes recherches effectuées en France depuis le début de ce dossier, d'autres étaient beaucoup plus analytiques mais tout aussi instructives. Lors de la prochaine réunion, des conclusions devraient voir le jour. Ce travail de synthèse sera certainement très difficile.

Par ailleurs, la législation européenne portant sur la mise sur le marché des produits phytosanitaires (anciennement Directive

91/414) est en révision pour l'instant (Proposition de règlement COM(2006)0388-C6-0245/2006-2006/0136(COD)).

Une nouvelle directive du Parlement européen et du Conseil instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation durable des pesticides est également à l'étude. Ces deux textes ont fait l'objet de très nombreux amendements lors de leur présentation à la Commission agriculture du Parlement européen. La députée luxembourgeoise Astrid Lulling a présenté les amendements des apiculteurs et certains ont heureusement été retenus. Nous la remercions pour l'aide concrète qu'elle apporte ainsi à la défense de l'abeille et de tous les apiculteurs européens. Nous tenterons de poursuivre ce travail d'amendement lors de l'analyse du texte par la Commission environnement. Par la suite, il ne sera pratiquement plus possible de faire évoluer ces textes qui vont régir la mise sur le marché de nouveaux pesticides pour la dizaine d'années qui viennent. Il faut donc rester actif et vigilant.

